



## Mandat des dirigeants - Président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD

### 1. Attributions et niveau hiérarchique

Le président du Groupe et chef de la direction est responsable du rendement efficace de Groupe Banque TD (TD ou la Banque) ainsi que de la direction et de la gestion globales de la TD dans la mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Le titulaire de ce poste est nommé par le conseil d'administration et siège au conseil, tel que l'exige la Loi sur les banques (Canada).

Il relève du conseil d'administration de Groupe Banque TD.

### 2. Responsabilités du poste

En tant que dirigeant de la Banque TD du plus haut niveau hiérarchique, le chef de la direction doit incarner les normes les plus élevées aux plans personnel et professionnel, faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, de diligence et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Banque, adopter le cadre de la TD afin d'être un modèle pour autrui et encourager activement une culture d'inclusion.

Le chef de la direction doit éviter les conflits d'intérêts potentiels ou réels, en plus d'adhérer aux politiques de la Banque qui s'appliquent à lui, y compris la politique en matière de communication de l'information, ainsi que le code de conduite des affaires et de déontologie.

Le chef de la direction est chargé de favoriser la diffusion d'une culture d'intégrité au sein de la TD et d'établir les normes et les engagements communs qui régiront la manière dont la Banque exerce ses activités. Le chef de la direction travaille de concert avec des chefs d'unité et de fonction de tous les secteurs d'activité de la Banque afin de promouvoir une culture de conduite éthique des activités au sein de la TD et de mettre sur pied des normes et des structures de supervision conçues pour valoriser l'intégrité et prévenir les actes répréhensibles.

Le chef de la direction aide à réaliser la vision de la TD en élaborant des pratiques stratégiques qui guident les activités de la TD, en diffusant ces pratiques, en y adhérant et en les promouvant. Ces pratiques comprennent ce qui suit :

- établir un cadre de travail et des processus afin d'élaborer et de diffuser l'orientation stratégique à long terme de la TD, y compris l'appétit pour le risque de la Banque;
- diriger l'établissement d'une stratégie de groupe et les activités connexes qui favorisent l'atteinte des objectifs stratégiques de la TD;
- représenter la TD tant à l'interne qu'à l'externe, créer et entretenir des liens avec les principaux clients et organismes de réglementation, et, conjointement avec l'équipe de la haute direction, promouvoir une image publique positive pour l'ensemble de la TD;
- harmoniser la création de valeur d'entreprise et les objectifs en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance;
- établir la structure des comités de direction de concert avec le chef de la gestion des risques afin d'appuyer la haute direction dans la surveillance du risque d'entreprise;
- bâtir et entretenir une culture de gestion et de contrôle du risque, appuyée par une structure, des processus et une infrastructure solide de gouvernance efficace afin d'atteindre un équilibre stratégique entre risque et rendement;



- établir un cadre de travail et des processus pour évaluer l'incidence des fusions et des acquisitions sur l'ensemble de la TD;
- prendre part aux évaluations de planification de la relève de la haute direction et du rendement de la direction.

### **Supervision des activités commerciales et du rendement financier**

Le chef de direction est responsable du rendement financier, ainsi que de la gestion efficace de la Banque.

Le chef de la direction est responsable :

- de la supervision de la création d'un cadre qui assure la prestation d'une expérience légendaire aux clients et qui assure la confidentialité des renseignements les concernant;
- de la supervision de la gestion des placements exclusifs de la Banque;
- de la surveillance de l'efficacité de sa structure financière, ainsi que du contrôle et de la définition des besoins de trésorerie présents et futurs de la Banque;
- en étroite collaboration avec le chef de la gestion des risques, de la supervision du repérage, de la gestion et de l'atténuation de façon proactive des divers risques liés aux activités de la Banque, actuels et émergents, le tout d'une manière conforme aux objectifs de la Banque et aux intérêts de ses actionnaires et des autres parties prenantes.

Le chef de la direction s'assure que la TD occupe une place lui permettant d'évoluer en tant qu'institution financière nord-américaine (et, le cas échéant, mondiale) intégrée et axée sur la clientèle, conformément aux stratégies commerciales de la Banque.

Le chef de la direction supervise et appuie le perfectionnement continu d'une main-d'œuvre diversifiée, compétente et dévouée, et un milieu de travail extraordinaire qui offre les compétences et les capacités nécessaires à l'exécution de sa stratégie.

Le chef de la direction établit l'équipe de la haute direction, qui se réunit sur une base régulière afin de discuter de questions liées à la gestion stratégique et opérationnelle de la TD dans son ensemble. Le chef de la direction délègue à ces membres de la haute direction les responsabilités décrites dans leur mandat respectif.

### **Interaction avec le conseil d'administration**

Le chef de la direction favorise l'efficacité du conseil d'administration en lui donnant des conseils judicieux relativement à la structure organisationnelle, aux objectifs, aux stratégies et aux politiques principales de la Banque.

Le chef de la direction fait des recommandations au conseil et lui fournit les données et une mise en contexte pertinentes pour qu'il puisse prendre des décisions éclairées.

Le chef de la direction apporte son appui au rôle de supervision du conseil en fournissant des données pertinentes et exactes en temps opportun sur les activités, les contrôles, les politiques et les procédures de la Banque. Le chef de la direction facilite également la supervision efficace en favorisant des discussions franches et dynamiques au sein du conseil et en prenant part à ces discussions.



### **Transparence**

Le chef de la direction est responsable d'informer le conseil, les organismes de réglementation et les autres parties prenantes, des activités de la Banque. Il est également responsable du respect de l'engagement de la Banque à communiquer, en temps voulu, toute l'information importante se rapportant à la TD, et ce, avec exactitude et pondération, le tout conformément à la politique en matière de communication de l'information de la Banque.

Le chef de la direction agit à titre d'ambassadeur de la Banque. Il représente la Banque devant les intervenants externes, incluant les clients, les collectivités, les actionnaires, la communauté des investisseurs, les médias, les organismes de réglementation et le public.

### **Stratégie**

Le chef de la direction recommande l'approbation par le conseil des plans stratégiques de la Banque. Il établit l'ordre de priorité des objectifs de la Banque et les stratégies à long terme, et approuve les engagements communs et les décisions importantes.

Le chef de la direction établit le cadre stratégique qui assure la répartition du capital financier et humain de la Banque. Il établit également le cadre stratégique qui réagit les acquisitions, les fusions, les désinvestissements, et les achats et les ventes de sociétés.

Le chef de la direction est responsable de la protection des actifs de la Banque et de l'établissement de plans stratégiques et de politiques qui favorisent la croissance de la valeur pour les actionnaires. Il doit également veiller à ce que la stratégie générale, la structure organisationnelle et les processus de gestion de la Banque, ainsi que la répartition de son capital financier et humain, s'intègrent harmonieusement afin d'atteindre les objectifs d'entreprise.

Le chef de la direction est responsable de la durabilité du modèle d'affaires et de son fonctionnement, y compris la prise en compte de facteurs externes et environnementaux qui pourraient avoir une incidence sur la TD et la reconnaissance du rôle de celle-ci en tant que membre des collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités, relativement à la gouvernance, à son impact environnemental et à ses pratiques sociales, ainsi qu'à leur incidence sur le bien-être des parties prenantes.

Le chef de la direction doit s'assurer que le conseil d'administration a l'occasion d'étudier et d'approuver les documents liés à toutes les acquisitions et les investissements importants, conformément à la politique sur l'approbation des acquisitions et des investissements importants.

### **Direction du personnel et préparation pour l'avenir**

Le chef de la direction veille à ce que les stratégies à long terme de la Banque soient clairement exprimées et à ce que la répartition des ressources et les efforts déployés sur le plan commercial soient, à terme, conformes à ces stratégies, et ce, tout en veillant à répondre aux besoins et aux objectifs à court terme de la Banque.

Le chef de la direction approuve la structure organisationnelle générale régissant l'organisation et l'attribution des principales responsabilités et fonctions.

Le chef de la direction choisit, forme, évalue et récompense les cadres supérieurs clés afin de favoriser :

- une culture de diversité et d'éthique commerciale au sein de la TD;
- une gestion productive et une valeur à long terme élevée pour les actionnaires;

- une utilisation optimale des habiletés individuelles et collectives.

Le chef de la direction est chargé d'identifier un ou des successeurs potentiels pouvant occuper dès maintenant et à l'avenir le poste de chef de la direction ainsi que des postes de cadres supérieurs clés. Les recommandations du chef de la direction à cet effet seront évaluées annuellement par le Comité des ressources humaines et le conseil d'administration.

### 3. Responsabilités des dirigeants et responsabilités en matière de risques

On s'attend des hauts dirigeants à ce qu'ils s'imposent les normes les plus rigoureuses tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, qu'ils fassent preuve d'intégrité, d'honnêteté, de diligence et de bonne foi dans l'intérêt véritable de la TD, qu'ils promeuvent le cadre de la TD et qu'ils s'attachent à créer une culture d'inclusion.

On s'attend des hauts dirigeants à ce qu'ils favorisent une culture d'intégrité et d'éthique commerciale, évitent les conflits d'intérêts potentiels ou réels et adhèrent aux politiques applicables de la Banque, y compris la politique en matière de communication de l'information et le code de conduite des affaires et de déontologie.

Les hauts dirigeants sont notamment investis des responsabilités suivantes :

- élaborer la stratégie d'entreprise ou de fonction et des plans d'exploitation propres à assurer une croissance durable et responsable et l'atteinte d'objectifs qui s'inscrivent dans les plans et priorités stratégiques d'entreprise de la TD;
- prendre la clientèle en compte dans chacune de nos décisions; développer et entretenir des relations avec les clients importants et/ou offrir un service à la clientèle, des produits et/ou du soutien pour le portefeuille/la charge sous gestion légendaires;
- harmoniser la création de valeur d'entreprise et les objectifs à long terme en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance;
- déployer des stratégies liées aux effectifs de la TD visant à recruter, à fidéliser, à perfectionner et à embaucher des effectifs diversifiés et hautement qualifiés en vue d'atteindre les objectifs d'entreprise, de créer un milieu de travail unique et inclusif et d'établir des plans de perfectionnement en leadership et de relève propres à assurer un leadership continu;
- protéger les actifs de la TD et élaborer des plans et des politiques stratégiques qui favorisent la croissance de la valeur pour les actionnaires. Établir une stratégie qui assure la répartition du capital financier et humain et gérer cette stratégie par rapport au plan financier;
- mener toutes les activités et opérations conformément aux exigences réglementaires et législatives et aux obligations de gouvernance générales et propres à la Banque et au Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD;
- déployer le modèle d'exploitation de la TD au profit de l'efficacité et de l'efficacités; travailler efficacement en partenariat et en collaboration avec d'autres dirigeants de la TD à l'intégration de stratégies et de tactiques, et à une gouvernance efficace, y compris, notamment :

- travailler dans le cadre des paramètres sectoriels et à l'échelle de l'entreprise, avec des groupes partenaires et des leaders de sociétés (s'il y a lieu) à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'affaires et de propositions d'actions;
- être comptable de la performance et des initiatives d'innovation de l'équipe qui relève directement de lui, procédant latéralement au besoin (p.ex. des activités transfrontalières);
- formuler des commentaires sur des questions de compétence, de recrutement du personnel, de développement et d'innovation relatives aux rôles de partenaire en fonction de l'activité/rôle;
- assurer un cadre de gouvernance et de contrôle efficace (contrôle physique de l'actif, approbation des dépenses, accès au système) directement ou en collaboration avec d'autres personnes au besoin pour une raison d'entité juridique ou de compétence;
- représenter la marque TD tant au sein de la Banque qu'à l'extérieur; projetant une image de marque et une image publique positive.

### **Responsabilités en matière de risques**

Les hauts dirigeants sont tenus de soutenir et de favoriser la culture de risque souhaitée par la TD en veillant à ce que les activités dans le domaine de responsabilité soient conformes aux politiques internes applicables de la TD et aux règlements, lois et lignes directrices externes (y compris, mais sans s'y limiter, les contrôles financiers, la séparation des tâches, l'approbation des opérations, la cybervigilance, les évaluations des risques des tiers, les processus de lutte contre le blanchiment d'argent, les sanctions économiques, la lutte contre le trafic d'influence et la corruption et le contrôle physique des actifs).

Les hauts dirigeants doivent travailler dans le cadre de gestion des risques d'entreprise et d'appétit pour le risque de la TD, notamment<sup>[1]</sup> :

- établir le « ton au niveau de la haute direction » afin de favoriser une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'activité/du rôle;
- gérer les activités de sorte qu'elles respectent les politiques en matière de gestion des risques et d'appétit pour le risque de la TD;
- promouvoir un environnement solide de gouvernance et de contrôle qui est évalué périodiquement par rapport aux pratiques exemplaires;
- repérer, évaluer et communiquer tous les risques importants, notamment les risques actuels, les nouveaux risques et les risques non traditionnels, et tenir compte du rendement fondé sur le risque et de l'appétit pour le risque du secteur d'activité dans l'ensemble des plans, des stratégies et des décisions d'affaires, dans des conditions normales et difficiles;
- mesurer, surveiller, signaler aux échelons supérieurs et autoévaluer les risques importants et questions de contrôle et en faire rapport, y compris, notamment quant aux mesures d'appétit pour le risque;
- élaborer, mettre en œuvre et maintenir des processus de gouvernance adéquats et des contrôles internes efficaces, en respectant les limites des pouvoirs et des responsabilités délégués;
- assurer l'orientation et la formation du personnel des équipes qui relèvent directement de lui sur la gouvernance, les stratégies en matière de risque et de contrôle, les processus et mesures de contrôle au sein de l'entreprise/de la fonction;
- contribuer à l'élaboration, à l'actualisation et à l'application d'un plan de redressement et de



## Mandat des dirigeants - Président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD

résolution pour les activités de l'entreprise/du portefeuille, conformes aux responsabilités du plan de redressement et de résolution global de la TD;

- mettre en œuvre des processus d'approbation fondés sur les risques pour l'ensemble des nouveaux produits, processus et systèmes et des nouvelles activités;
- établir et communiquer des stratégies, des cadres, des politiques et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, de risque et de contrôle, et assurer la surveillance et

Nota :

[1] Lorsque applicable aux fonctions de contrôle de troisième ligne en raison des exigences imposées à l'audit interne de maintenir l'indépendance par rapport à la direction.

[2] Applicable uniquement aux fonctions de contrôle de deuxième ligne.

Le mandat a été mis à jour le 31 juillet 2023 et présenté au comité des ressources humaines à des fins d'approbation le 25 octobre 2023.